



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-111 / 9-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 12 novembre 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 19 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BELLEVILLE, J-L. BOISSARD, M. CHASSON, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, S. VALENTIN, J. VIAL.

Représentés : H. BARADEL, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. GRANDCAMP, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, B. SEVEN, N. VUILLERMOZ-BIRON, A. VIRIEUX.

Le secrétaire de séance désigné est Bruno SARRAT.

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL : VŒU ADRESSE AU GOUVERNEMENT SUR LA SITUATION DES URGENCES DE L'HOPITAL DE VOIRON

Rapporteur : Julien POLAT

EXPOSE : La crise du Coronavirus est venue s'ajouter à une situation structurelle déjà fragile depuis de longs mois, entraînant un épuisement professionnel qui génère des absences qui ne permettent plus aux services de fonctionner dans des conditions acceptables.

La pression sur le personnel restant mobilisé est donc d'autant plus forte, et un risque lourd pèse sur les conditions de sécurité dans lesquelles peuvent être pris en charge les patients. Dans les conditions actuelles, la capacité de maintien d'activité totale du service des urgences est interrogée, et ne peut en tout état de cause se faire qu'à la condition de dégrader les conditions normales de fonctionnement d'autres services.

À ce jour, des postes d'infirmières manquent ainsi que des médecins notamment. Nous prenons acte des engagements de la Direction de l'Hôpital qui garantit sa mobilisation pour recruter les professionnels manquants, mais nous alertons tout particulièrement sur les conséquences liées au manque de médecins urgentistes en l'absence desquels l'édifice fragile de notre hôpital public ne saurait tenir longtemps.

Nous souhaitons par la présente appuyer les revendications suivantes :

- 1) Nous soutenons la nécessité des recrutements réclamés afin de pourvoir aux postes d'infirmières et de médecins manquant actuellement au Centre Hospitalier de Voiron, tout en formant le souhait que les postes partagés créés à l'issue de la fusion récente entre le CH Voiron et le CHUGA pourront renforcer l'attractivité des emplois à pourvoir ;

- 2) Nous attirons l'attention sur la nécessité particulière de pourvoir sans délai, et indépendamment des décisions nationales qui restent à prendre, au recrutement des médecins urgentistes en l'absence desquels le service d'urgences ne saurait faire face pendant longtemps à la pression à laquelle il est soumis ;
- 3) Nous souhaitons alerter le Président de la République, le Gouvernement et le Ministre de la Santé en particulier, sur l'insuffisance manifeste des décisions prises au terme du « Ségur de la santé » pour faire face à l'éminence de besoins indispensables. La nécessité de revaloriser le statut et la rémunération des personnels hospitaliers ne peut être mise en doute, comme en témoignent les postes ouverts mais non pourvus qui mettent en péril la pérennité de l'hôpital public en France. Il appartient tout particulièrement à la Députée de la majorité parlementaire élue sur notre territoire, Elodie Jacquier-Laforge de se faire le relais efficace de ce cri d'alarme pour mobiliser les moyens de l'État dans les proportions nécessaires.

Les élus du territoire se sont battus pendant des années pour que puisse voir le jour le nouveau pôle hospitalier du Voironnais, qui ouvrira ses portes en 2021. Nous souhaitons que ce bel outil ne se confronte pas au risque de devenir une coquille vide, faute d'une politique publique de santé à la hauteur. La vraie richesse de notre système de santé repose sur les hommes et les femmes qui l'exercent.

PROPOSITION :

Le rapporteur propose au Conseil Municipal

- D'alerter le Président de la République, le Gouvernement et le Ministre de la Santé en particulier, de l'état inquiétant des urgences de l'Hôpital de Voiron.

DECISION : La proposition est ADOPTÉE par 33 voix POUR - L. RUELLO-MOGORE ABSENTE AU MOMENT DU VOTE AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT



Accusé de réception en préfecture
038-213805633-20201118-2020-111-DE
Date de télétransmission : 27/11/2020
Date de réception préfecture : 27/11/2020

